

Dossier traité par:  
Jean BONERT – service technique  
Tél.: 79 00 37 – 340  
E-mail: jean.bonert@consdorf.lu

## Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 14 mars 2023, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

### ARTICLE I

Tout stationnement sera interdit entre les maisons n° 45 et n° 55, Route d'Echternach à Consdorf.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

### ARTICLE II

La largeur libre de la chaussée ne permettant pas le croisement de deux véhicules devant les maisons n° 48/50 et n° 49/51, Route d'Echternach à Consdorf, les conducteurs doivent passer du côté de l'obstacle suivant la direction indiquée par la flèche du signal, le passage sera réglé par des feux tricolores.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

### ARTICLE III

Deux passages pour piétons seront aménagés à la hauteur des maisons n°47 et 55, Route d'Echternach à Consdorf.

### ARTICLE IV

Le présent règlement est en vigueur à partir du mercredi 15 mars 2023 de 07:00 heures jusqu'à la fin du chantier.

### ARTICLE V

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

### ARTICLE VI

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Consdorf, le 14 mars 2023

la bourgmestre,

le secrétaire communal,

